

Démocratie
Participative

Le Budget participatif des Lycées (BPL)

Objectifs :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté : le BPL est une expérience concrète de la citoyenneté et une initiation à la prise de décision collective ;
- Créer du dialogue, du lien social, de l'appropriation sociale à partir de l'expertise d'usage
- Donner une meilleure lisibilité à l'action publique régionale dans les lycées en partageant la prise de décision.

Chaque élection nous le rappelle : l'abstention gagne du terrain et met en évidence la défiance des citoyens envers la politique. Une récente étude de l'INSEE rappelle que le Nord-Pas de Calais compte parmi les régions au plus fort taux d'abstention et que « les abstentionnistes sont souvent plutôt jeunes ». Sans prétendre être la solution au problème, le BPL ambitionne de convaincre les jeunes lycéens qu'ils ont un pouvoir d'agir et qu'ils peuvent être écoutés et entendus à condition qu'ils participent.

Le Budget participatif des lycées est un des dispositifs de la Politique régionale de démocratie participative dont s'est dotée la Région Nord-Pas de Calais en novembre 2011.



Public ciblé

Tous les membres de la communauté éducative et en particulier les 180 000 lycéens du NPDC

Chiffres clés

En 2014, dans les 30 nouveaux lycées ayant adopté le BPL on compte :

- 4320 participants aux réunions de vote (dont 3578 élèves) ;
- 260 projets instruits et 64 projets retenus après le vote.

10% du budget d'investissement des lycées sont investis : au total depuis le début de la démarche en 2010 à peu près 7 millions d'euros

Dans les faits

La Région a compétence pour l'entretien et la construction des Lycées ainsi que pour leur équipement pédagogique, en collaboration avec les services de l'Etat. Les besoins de chaque établissement sont repris dans un Plan Pluriannuel d'Investissement : ce budget global est mobilisé pour la mise en œuvre des projets décidés par la Région en concertation avec le chef d'établissement essentiellement.

fraction du budget d'investissement de l'établissement pour la réalisation de projets d'amélioration du cadre de vie qui répondent à leurs besoins.

Le BPL se déroule en **3 temps sur 2 années scolaires** : l'idée est de permettre que les lycéens participent à l'ensemble de la démarche, de l'émergence à la réalisation des projets.

Le BPL, **une idée simple** : il s'agit de permettre aux membres de la communauté éducative (lycéens, enseignants, personnels administratif et technique, parents d'élèves) de décider de l'utilisation d'une

Exemples de projets réalisés dans le cadre du BPL

- Foyer des élèves de la Cité scolaire de Beaupré à Haubourdin
- Local des agents du lycée Jean Moulin à Roubaix
- Salle Hip-Hop au Lycée Lavoisier de Roubaix
- Bureau des CPE au Lycée Blaise Pascal de Longuenesse

Le Budget participatif des lycées (BPL)

La **première année scolaire** est consacrée à la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et en particulier des lycéens et à l'émergence des projets qui sont présentés lors d'une première réunion collective.

Les projets sont ensuite instruits par les équipes du conseil régional (vérification de la faisabilité technique des projets, analyse des coûts...).

Puis lors d'une deuxième réunion collective, les services régionaux rendent compte de leur instruction. Les projets réalisables du point de vue technique et financiers sont ensuite mis en débat.

Les porteurs de projets vont alors argumenter pour

défendre leurs projets qui sont ensuite mis au vote.

Une personne = une voix (ici pas de différence entre les jeunes et les adultes, pas de hiérarchie, pas de voix prépondérante..).

Les projets retenus sont les 3 projets ayant obtenu le plus de voix.

La **deuxième année** est consacrée à la réalisation des travaux et/ou à la livraison des équipements souhaités.



Conditions de réussite du BPL

- Assurer la participation des jeunes lors des réunions d'émergence des projets et de vote. La charte du BPL prévoit que les réunions collectives doivent réunir à minima 10% de l'effectif des lycéens. Un large outillage de communication est mis à la disposition de l'établissement.
- Mobiliser l'ensemble de l'équipe éducative : proviseur(e), enseignant(e)s, CPE, personnels techniques et administratif, infirmier(e)...
- Veiller à articuler le BPL avec les Instances Représentatives de l'établissement, CA et Conseil de Vie Lycéens : le CA valide le projet de mettre en œuvre le BPL.
- Mise en place d'une méthode d'animation et d'outils pour favoriser le débat (design des politiques publiques).
- Constituer au sein du lycée un comité de suivi du BPL où chacun des membres de la communauté éducative est représenté.
- démarche d'évaluation et d'adaptation chemin faisant : dispositif régional de suivi du BPL avec un Comité de pilotage qui se réunit 2 fois par an.

Perspectives

La première expérimentation du BPL en 2010 a été menée dans 5 lycées.

Aujourd'hui, à la rentrée de septembre 2014, 110 lycées sur 175 seront entrés dans la démarche.

L'objectif est que l'ensemble des lycées bénéficie du dispositif et que tous les lycéens soient concernés par la démarche.

Circonspects au départ, la plupart des proviseurs sont volontaires pour mettre en œuvre le BPL parce qu'il crée au sein de l'établissement une dynamique qui mobilise l'ensemble de la communauté éducative et en particulier les lycéens.

Bien qu'une équipe dédiée ait été créée au sein de la Direction des Lycées, la difficulté réside essentiellement dans l'insuffisance des ressources humaines de la Région...

Pour en savoir plus...

Myriam Cau, Vice Présidente Développement Durable, Démocratie Participative et Evaluation
myriam.cau@nordpasdecalais.fr

Marie-Hélène Rigaud, assistante de Myriam Cau
marie-helene.rigaud@nordpasdecalais.fr / 03.2.82.56.02